

Edition : Paris

Mardi 19 Février 2013

Paris

Ier

Les recours pleuvent sur la Samaritaine

Projet de rénovation

Ils s'y attendaient... Pourtant, les détracteurs du projet de la Samaritaine auront gardé le suspense jusqu'au dernier moment avant de déposer leurs recours. Hier, le groupe LVMH (Louis Vuitton et Moët Hennessy, le groupe dirigé par Bernard Arnault) préparait la riposte tout en lâchant un laconique « pas de commentaires ».

Vendredi, deux associations de sauvegarde du patrimoine ont déposé des recours au tribunal administratif contre le projet géant de rénovation de la Samaritaine. En ligne de mire, les deux permis de construire qui doivent transformer les anciens grands magasins du Pont-Neuf en hôtel de luxe, commerces de luxe, logements sociaux, crèche...

La SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), sous la houlette de son

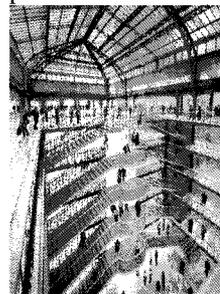
président Alexandre Gady, l'association SOS Paris et deux riverains vont aussi tenter de faire stopper le lancement du chantier de la Samaritaine, rachetée par le groupe LVMH en 2001, vaisseau fantôme depuis 2005.

Le coût de l'opération est estimé à 460 M€

En toile de fond de ce conflit, la façade moderne qualifiée de « rideau de douche » rue de Rivoli, « alors que la consigne à Paris est de ne pas toucher aux façades des bâtiments anciens et de sauver les alignements », précise Alexandre Gady. La surélévation et le projet de raser deux maisons, l'une datant de Louis XV, l'autre de la fin du XVIIe, rachetée dans la foulée par le groupe, font partie aussi des principaux arguments. L'association Accomplir avait, elle, dénoncé « les passe-droits sur la

hauteur des immeubles accordés par la Ville de Paris à LVMH, sous prétexte qu'il s'agirait d'une opération d'utilité publique ».

Il reste à savoir ce que ces recours pourraient avoir comme conséquences sur le chantier, ses délais. Le coût de l'opération est estimé à 460 M€ pour une ouverture promise en 2016.



Céline Carez